Visites

Repas accompagnants

Autorisations de sortie

Visites

- ❑ **Pour des raisons de prévention et d'hygiène les enfants de moins de 7 ans ne sont pas autorisés à monter dans les étages (Sauf autorisation médicale).**
- ❑ **Visites autorisées tous les jours (horaires à privilégier : 14h / 19h)**

Les salons du rez-de-chaussée et du premier étage vous permettent de vous retrouver, sans gêner le repos de vos voisins de chambre.

Permission Weekend et jour fériés

Sur autorisation médicale. Vous devez signifier votre départ à l'équipe paramédicale qui vous remettra votre traitement pour la durée de votre absence. (Transport à votre charge)

→ À votre retour merci d'informer les soignants de votre présence.

Autorisation des sorties

Le médecin peut vous autoriser à sortir les après-midis. Vous devrez signifier votre départ et votre retour auprès de l'équipe paramédicale.

Repas accompagnant

Limité à deux personnes par patient, uniquement le midi, dimanches et jours fériés. Pour validation et modalités, vous devez vous rapprocher du cadre ou de l'équipe soignante en son absence. Voir fiche « tarifs »